Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-115_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 28 septembre 2026

Objet : Administration générale – Environnement - Désignation représentants COPIL Natura 2000

L'An deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR ; Mme Arlette ROSSIGNOL représentée par M. Gérard MAISNIER ; M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : M. Nicolas LECOMTE

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-115_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 28 septembre 2026
Délibération N°115/2026

Service référent : Direction générale des services

Objet : Administration générale – Environnement - Désignation représentants COPIL Natura 2000

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, 1er Adjoint à l'administration générale, aux ressources humaines, au sport, à la sécurité et au stationnement, à la communication, à la cause animale, à l'aérodrome, aux commerces de proximité, à l'économie d'énergie,

Exposé :

Le réseau Natura 2000 constitue un pilier important de la politique environnementale de l'Union européenne et de la France, assurant la préservation de la biodiversité rare et menacée. On dénombre 1 750 sites Natura 2000 en France.

Par arrêté préfectoral conjoint d en date du 15 juin 2020, le Préfet maritime de l'Atlantique et le Préfet du Morbihan le Préfet du Morbihan a créé un comité de pilotage commun pour l'élaboration et l'animation du document d'objectifs commun pour les sites « Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées » et Baie de Quiberon (zone de protection spéciale).

Il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Commune au sein de cette instance.

Il est proposé de désigner Madame Alizée POUILLET, titulaire, Madame Corinne GONTARD, suppléante.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 21 septembre, la Commission Administration générale, Communication, Sécurité publique, Sport a émis un avis favorable.

Adoption :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Considérant l'exposé des motifs sus exposés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité.**

DESIGNE, représentantes de la Commune au COPIL commun pour l'élaboration et l'animation du document d'objectifs commun pour les sites « Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées » et Baie de Quiberon (zone de protection spéciale) :

- Titulaire : Alizée POUILLET
- Suppléante : Corinne GONTARD

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-115_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Secrétariat général de la ville ainsi qu'à la Direction des services techniques et au syndicat mixte Grand site de France Gâvres-Quiberon;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 29 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick Le Roux

R. A. A. : 2026
Classification actes : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.3 – Désignation de représentants

Publié le 30 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-115_2026-DE